



- Ottawa International Airport - Airport Vicinity Development Zone
Aéroport international d'Ottawa - Secteur d'aménagement dans le voisinage de l'aéroport
- Ottawa International Airport - Airport Operating Influence Zone
Aéroport international d'Ottawa - Secteur sous l'influence de l'exploitation de l'aéroport

NOTE / NOTA:
 The boundaries of the Ottawa Airport Operating Influence Zone and the Airport Vicinity Development Zone are not subject to interpretation and their precise locations should be read from a map at a scale of 1:50,000 available from the City of Ottawa and the Ottawa International Airport Authority.
 Les limites du secteur d'aménagement dans le voisinage de l'aéroport et du secteur sous l'influence de l'exploitation de l'aéroport ne prêtent à aucune interprétation et leur emplacement précis doit être déterminé en consultant la carte à l'échelle 1:50 000 disponible à la Ville d'Ottawa et à l'Administration de l'aéroport international d'Ottawa.

This is Schedule 6 to Zoning By-law 2008-250.	NOT TO SCALE / NON À L'ÉCHELLE
Annexe 6 au Règlement de zonage n° 2008-250.	

